

Première journée mondiale pour un oiseau d'exception

ROLLE Vendredi le château de Rolle sera l'écrin de la première Journée mondiale des martinets. Spécialiste de ces oiseaux, Bernard Genton commentera leurs mœurs.

PAR JOCELYNE.LAURENT@LACOTE.CH

C'est à un ballet aérien assorti de cris perçants auquel on assiste dans le ciel au-dessus de la cour du château de Rolle, ce lundi matin. Le monument historique est le théâtre d'une ronde sonore habituelle depuis l'arrivée des premiers martinets fin avril. Mais quel est le sens de cette étrange chorégraphie, les oiseaux tournoyant six à sept fois au-dessus de la cour, sans que pratiquement aucun ne se pose?



L'effondrement des effectifs depuis les années 1960 est impressionnant.

BERNARD GENTON
ORNITHOLOGUE,
À PROPOS DES MARTINETS

«Ce sont des immatures, ils sont nés en 2017. Je les appelle des effleureurs, répond Bernard Genton, spécialiste de ces oiseaux migrateurs et nicheurs. Ils sont en train de vivre un dilemme: ils cherchent une cavité pour s'y poser cette année ou la suivante quand ils seront prêts à nidifier et, en même temps, ils sont paniqués à la perspective d'entrer en contact avec un élément solide. Ils ne l'ont jamais fait depuis qu'ils sont nés!»

Les martinets ne se posent que pour couvrir leurs œufs et élever leurs petits, sinon tout se passe dans les airs tout au long de leur existence: du sommeil à l'accouplement en passant par la toilette, se nourrir ou boire.



Bernard Genton pose dans la cour du château avec un martinet empaillé pendant que d'autres, bien vivants, tournoient dans le ciel. SIGFREDO HARO

Ce comportement exceptionnel, le public aura l'occasion de le découvrir en observant les oiseaux dans la cour du château ce vendredi matin, tout en bénéficiant des explications de l'ornithologue de Féchy.

Particularité du site rollois

À l'initiative de cet événement, Martine Wauters. L'éminente spécialiste belge des martinets a mis sur pied la première Journée mondiale des martinets. Bernard Genton, également collaborateur de la station ornithologique de Sempach et conseiller pour la direction générale de l'environnement du

canton de Vaud, organise le volet rollois.

Le site a été choisi à dessein car le château de Rolle abrite une grande colonie: 60 nichoirs ont été posés par le passé et quatre à cinq cavités naturelles complètent le site de nidification. En outre, le château est le lieu d'une exception que l'on ne retrouve que dans deux ou trois autres endroits en Europe: les martinets y nichent sous un passage couvert, en arcades, ce qui est un phénomène rare, les oiseaux ayant besoin de hauteur et de dégagement. Cette journée mondiale a été mise sur pied afin de sensibiliser



le public au sort des martinets, dont la survie est menacée dans nos sociétés nanties.

Un oiseau menacé

Lors de rénovation ou d'isolation de vieilles et belles bâtisses, la tendance est de boucher toutes les anfractuosités où les martinets s'enfilaient naturellement. Seule alternative: penser à poser des nichoirs. Aujourd'hui, la Suisse compte quelque 150 000 adultes nicheurs. «L'effondrement des effectifs depuis les années 1960 est impressionnant», explique Bernard Genton.

La matinée ne sera pas réservée

qu'aux seuls amateurs ornithologues. Bernard Genton, enseignant à la retraite qui est tombé en amour des martinets depuis ses 4 ans, contera ses récits passionnants et vivants, enrichis d'anecdotes pétillantes sur le comportement hors norme de cet oiseau fascinant. Il ne fait halte chez nous qu'à peine trois petits mois et demi par année.

Rolle, 7 juin, cour du château, Journée mondiale du martinet, en compagnie de Bernard Genton, 9h30 à 12h30, observations, explications, exposition et stand de la station ornithologique de Sempach, conférence et diapositives en cas de pluie.

Reconnu coupable de diffamation

NYON

Pour le Tribunal ce retraité a bien diffamé une élue de son village.

Coupable de diffamation. Le Tribunal de police de La Côte a retenu qu'un conseiller général d'une petite commune du pied du Jura avait bel et bien tenu des propos diffamatoires à l'encontre d'une élue lors d'une séance d'un Conseil général.

Le retraité écope d'une peine de 20 jours-amende à 60 francs avec sursis pendant deux ans, ainsi qu'à une amende de 300 francs. Il doit en outre 500 francs à la plaignante à titre de dommages et intérêts, ainsi que plus de 5200 francs pour ses frais d'avocat. Les frais de la procédure, estimés à quelque 3400 francs, sont naturellement à charge du condamné.

Affiché au pilier

Mais ce qui risque d'être plus difficile à assumer pour ce dernier, c'est la demande de l'avocat de la plaignante qui a été acceptée par la présidente du Tribunal. La magistrate a ordonné que le dispositif de jugement soit affiché au pilier public de la petite commune pendant 60 jours. Une publication qui ne sera cependant effectuée que lorsque le jugement sera entré en force. Sachant que le prévenu a fait une annonce d'appel de la décision, la situation n'est pas encore près de se dénouer. Une fois que lui et son avocat auront reçu le jugement motivé, ils confirmeront ou non l'appel. En cas de confirmation, l'affaire ira jusqu'au tribunal cantonal. **JOL**

Des visions divergentes de la vitesse sur la route

PRANGINS Une réponse à l'interpellation d'un élu et la présentation des projets de limitation ont animé le débat.

La Municipalité de Prangins n'engagera pas de démarche pour déplacer le panneau de fin de limitation à 50 km/h sur la route de l'Etraz pour les automobilistes se dirigeant vers Gland. Tel était la demande d'une interpellation déposée en avril par le conseiller André Fischer qui jugeait inadéquat son emplacement actuel, au bas de la pente, après la tour d'eau.

Il déplorait que cette fin de limitation soit surtout propice à des contrôles radar fructueux, car «la route étant en descente,

la voiture accélère, même avec un tempomat, surtout si vous roulez économiquement en 4e ou 6e vitesse». L'exécutif souligne que les signaux de début et de fin des 50 km/h doivent se placer en parallèle pour les deux sens de circulation.

«Pas de volonté de piéger le conducteur»

Or, l'indicateur d'entrée de localité donne l'effet voulu par la Municipalité, à savoir «qu'en levant le pied au niveau du panneau, la distance en montée permet de ralentir et d'at-

teindre les 50 km/h désirés à la hauteur de l'intersection du Pélard que l'on veut protéger». La municipale Alice Durnat-Levi a par ailleurs souligné que les contrôles de Police Nyon Région se font juste avant cette intersection: «Il n'y a pas de volonté de piéger le conducteur.» André Fischer a pris acte de cette réponse sans allonger le débat.

Celui-ci s'est montré à nouveau nourri quand le municipal Denys Chevalier a présenté l'état de situation de la mobilité dans la commune. Au pas-



La distance supérieure à 100 mètres, entre le chemin du Pélard et le panneau de sortie de localité (où passe la voiture), semblait être un piège à excès de vitesse pour un conseiller communal. DIDIER SANDOZ

sage, le responsable des routes a annoncé le passage de quelques rues du village à 30 km/h dès ce mois, ce qui a valu un

coup de colère du président de l'Alliance libérale pranginoise, Jacques Auberson: «Cela fait des années qu'on demande des

aménagement et cette annonce est faite au hasard d'un conseil, juste avant l'application. Cela n'est pas satisfaisant.»

La majorité demande de lever le pied

Plusieurs conseillers ont alors demandé que leur propre quartier passe à cette vitesse maximale autorisée. Daniel Bujard a même défendu un postulat pour passer la route du Curson à vitesse réduite après un incident survenu début mai, impliquant un enfant. Alimentée par de nombreux griefs liés aux tourments provoqués aux automobilistes par la fermeture partielle actuelle de la route de l'Etraz en travaux, la discussion a donc plutôt débouché sur une réduction de la vitesse dans Prangins, plutôt que de défendre d'éventuelles victimes du radar «piégeux» de la tour d'eau. **DSZ**